

TURQUIE

Un océan de fleurs pour Akin

Birdal

Index AI : EUR 44/046/00

Embargo : 22 septembre 2000

Amnesty International a accueilli avec satisfaction l'annonce de la libération, samedi à midi, d'Akin Birdal, défenseur des droits humains détenu à la prison centrale d'Ankara.

Akin Birdal, a été traduit en justice pour avoir plaidé en faveur d'un règlement pacifique du problème kurde dans des discours prononcés en 1995 et 1996. Condamné en vertu de l'article 312 du Code pénal turc, il est incarcéré depuis le 28 mars 2000. Détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, Akin Birdal a été adopté par Amnesty International comme prisonnier d'opinion.

« L'article 312 doit être amendé ou abrogé afin qu'il ne puisse plus être utilisé pour limiter la liberté d'expression », a déclaré Amnesty International.

Un « océan de fleurs » sera disposé à proximité de la prison en signe d'approbation de la libération du détenu. Par ce geste, les manifestants souhaitent également rappeler qu'il reste des prisonniers d'opinion dans les prisons turques et que des personnes continuent d'être inculpées pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions.

Dans un appel qui sera publié dans plusieurs journaux turcs, Amnesty International demandera l'abrogation de l'article 312. L'Organisation fait également campagne pour qu'une réforme profonde de la législation soit mise en œuvre afin que personne ne puisse être emprisonné pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

Rappel des faits

Akin Birdal, ancien président de d'*Insan Haklari Dernegi* (IHD, Association turque pour la défense des droits humains) et éminent défenseur des droits humains en

Turquie, a été emprisonné du 3 juin 1999 au 25 septembre 1999 puis remis en liberté provisoire pour raisons médicales. Il a été réincarcéré le 28 mars 2000 malgré un rapport médical qui spécifiait que les blessures dont il souffrait depuis une tentative d'assassinat en 1998 mettaient sa vie en danger. Amnesty International a adopté Akin Birdal comme prisonnier d'opinion et a fait campagne pour obtenir sa libération immédiate et sans conditions.

Akin Birdal a été condamné pour « incitation à la haine et à l'hostilité fondée sur des différences sociales, raciales ou régionales ». Son seul délit est d'avoir appelé à un règlement pacifique de la question kurde et d'avoir, dans des discours publics prononcés en septembre 1995 et septembre 1996, fait référence au « peuple kurde »._

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566 ou consulter notre site web :

<http://www.amnesty.org>